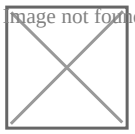

Promesse de travail annulée

Par **Monique Badih**, le **27/04/2017** à **14:11**

Bonjour, je travaille en tant qu'accompagnatrice touristique et je vous contacte pour savoir si j'ai le droit de percevoir des indemnités pour une mission en CDD qui m'a été confirmée par mail et annulée une dixaine de jours plus tard toujours par mail.
Je n'ai pas signé de contrat mais malheureusement j'ai du annuler deux autres missions pour me rendre disponible à effectuer 18 jours en CDD qui m'ont été confirmés par mail donc en spécifiant les dates et le salaire à percevoir.
Donc je me retrouve sans l'un ni l'autre! Puis je prétendre à des indemnisations?
Merci

Par **P.M.**, le **27/04/2017** à **15:10**

Bonjour,
Tout dépend déjà de ce qu'indiquait ce mail et quels détails il comportait...

Par **Monique Badih**, le **27/04/2017** à **15:14**

Voici le mail :

Suite notre entretien téléphonique, j’ai le plaisir de te confirmer le salaire suivant :

21,50 € heure sur une base de 10 heures par jour.
Cela te fait un salaire net de €200/jour (à quelques centimes près).

Je reste donc en attente de ton CV afin que nous puissions te présenter à l’équipe lors de notre réunion de mercredi prochain.

Je reviens vers toi rapidement avec des informations supplémentaires.

Et ensuite celui d'annulation :

Suite à la réunion de la semaine dernière avec Peugeot ta prestation (ou plutôt le poste supplémentaire) n’a malheureusement pas été validée. Ceci uniquement pour des raisons budgétaires (pourtant ils avaient validé le budget dans un premier temps).

Je suis vraiment désolée pour cette mauvaise nouvelle qui est totalement en dehors de notre volonté.

Comptant sur ta compréhension et restant à ton entière disposition pour tout complément d'information.

Par **P.M.**, le **27/04/2017** à **15:20**

Donc apparemment, il n'y a aucune confirmation d'embauche avec date(s) ce qui fait qu'il paraît difficile de prétendre qu'il s'agisse d'une promesse d'embauche...

Par **Monique Badih**, le **27/04/2017** à **15:56**

Merci !

Par **Monique Badih**, le **27/04/2017** à **15:59**

Merci. En effet les dates sont précisées dans un autre mail antérieur avec la description du poste..
Le voici:

Je fais suite à notre échange sms et vous prie de trouver ci-dessous le descriptif de poste que nous cherchons

1. Hôtesse d'accueil sénior ++ pour la gestion des essais (attribution de voitures / changement de modèles):
Dates : Juin 4 / 5, 6, 7, 8, 9 / 12, 13, 14, 15, 16, 17 / 19, 20, 21, 22, 23, 24 (18 jours)
Lieu d'attache : Klosterhof, Premium Hotel & Spa Resort, Bayerisch Gmain, Allemagne

Fonction : Hintersee « Gastätte Seeklause » : Accueil des journalistes sur le lieu de pause : réception des clés de voitures, coordination du changement de modèle, vérification du buffet de la pause-café

Hôtel Klosterhof : Remise des clés de voitures, coordination du changement de modèle, vérification du buffet de la pause-café
Assistance au conférence de presse

Profil recherché : Hôtesse d'accueil sénior, femme, minimum d'âge : 35 ans
Langues parlées : français, anglais, notions d'allemand ou d'espagnol

Par **P.M.**, le **27/04/2017** à **16:11**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Cela semble plus précis mais il n'y a pas formellement confirmation d'embauche apparemment à moins que vous ayez accepté la proposition, ce serait donc à l'appréciation du Conseil de Prud'Hommes s'il en était saisi...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés